

MAIRIE DE CHEVINAY

17


CHEVINAY
 69210

 Tel : 04 74 70 42 63
 Fax : 04 74 70 37 02

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE N°17 / 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales – articles L 2212 et L 2213,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 relatif à la signalisation routière, et les textes qui l'ont modifié et complété,

Vu la demande de l'entreprise **STPML**, domiciliée à SAINTE CONSORCE (Rhône), 50 avenue Marcel Mérieux, représenté par Monsieur Patrick VERDONTOT, le 9 juin 2026,

Considérant que l'entreprise **STPML** va procéder à des travaux de branchement d'eau potable, D639, route du Martinet à Chevinay, **du 1^{er} au 10 juillet 2026**, il y a lieu de réglementer la circulation de tous les véhicules pendant les heures du chantier, afin d'éviter tout accident ou incident qui pourrait survenir.

ARRÊTE

- **AUTORISE** ces travaux **du 1er au 10 juillet 2026**.
- **AUTORISE** l'entreprise **STPML** à mettre en place un chantier avec circulation alternée (feux tricolores), sur la route du Martinet.
- Le présent arrêté sera affiché de part de d'autre du chantier par l'entreprise susdite.
- Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Représentant de l'État dans le département.
- Ampliation sera adressé à :
 - L'entreprise susdite,
 - SIDESOL,
 - SDMIS,
 - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie

Chacun chargés en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

La signalisation sera installée sous l'entière responsabilité de l'entreprise **STPML** pour la réglementation de la circulation durant ces travaux.

Fait à Chevinay, le 29 juin 2026

Pour le Maire empêché,
L'Adjoint délégué,

Frédéric PAULOIS

